

Restitutions

Alors que l'ensemble des élus socialistes bretons (parlementaires, conseillers régionaux et généraux) sont mobilisés pour défendre la filière avicole, en grande difficulté, l'annonce, par l'union européenne, de la baisse des restitutions aux entreprises exportatrices a été ressentie comme un coup de poignard dans le dos.

« Le ministre français, Guillaume Garot, et nous-mêmes députés, en faisons la pédagogie et travaillons concrètement – encore le 14 janvier dernier dans le cadre d'une conférence avicole régionale – à moderniser et à réorienter la filière.

Mais pour parvenir à ce résultat, du temps est nécessaire pour travailler avec tous les partenaires, pour adapter et moderniser les outils de travail, mais aussi pour permettre aux procédures judiciaires d'aboutir dans de bonnes conditions.

Cette annonce est intervenue « au moment où la filière avicole française connaît une crise sans précédent avec le dossier *Doux*. Au moment où enfin elle se met en ordre de marche pour se restructurer. Et qu'une transition, et non une rupture, est nécessaire », souligne Michaël Quernez, vice-président du Conseil général en charge de l'économie.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de prendre vos responsabilités pour éviter à l'Europe de s'amputer d'une capacité de production et d'exportation majeure, pour éviter à la Bretagne un drame économique et social. »

Quelques jours avant l'annonce de l'union européenne, la Conférence régionale avicole, installée en septembre 2012, proposait des pistes d'actions autour des orientations suivantes : la modernisation des bâtiments d'élevage, la formation des salariés et une meilleure communication autour des métiers de l'aviculture.

Richard Ferrand et Gwenegan Bui ont adressé un courrier au commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural, Dacian Ciolos. Les deux députés rappellent que les entreprises *Doux* (Châteaulin) et *Tilly* (Guerlesquin) ont leur siège social dans leur circonscription et que la baisse brutale des restitutions aura des répercussions dramatiques pour l'emploi en Bretagne.

« Nul n'ignorait que ces subventions européennes à l'export ne dureraient pas éternellement », admettent les deux parlementaires.



Gwenegan Bui et Richard Ferrand

Les deux députés socialistes demandent au commissaire européen : de suspendre immédiatement l'interruption du versement des « restitutions », de fixer un calendrier concerté d'extinction de celles-ci, si telle est la décision de la Commission européenne ; et enfin de mobiliser les fonds nécessaires, et notamment le fonds d'adaptation à la mondialisation, pour permettre la mutation de la filière avicole dans des conditions socialement acceptables et économiquement efficaces. 🐔

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 31/01/2013



Dossier de la semaine

**Solidaire
et responsable**



Vie de la Fédération

**Une démarche innovante,
bien comprise**



Interview

Bal tragique à l'UMP

Avec Neïla Latrous

Une première étape

Nicolas Sarkozy en avait beaucoup parlé, François Hollande l'a réalisé. A peine élu, le président de la République avait entamé des discussions, au niveau européen, pour mettre en place une taxe sur les transactions financières. Ce lent travail de persuasion a porté ses fruits. Aujourd'hui, 11 pays européens, représentant les deux tiers du PIB, de l'UE, ont obtenu des autres États la possibilité de mettre en place une taxe de 0,1 % sur les transactions financières. Sa mise en place démontrera qu'il est possible, pour les États, de taxer les transactions financières. Ils ne sont pas démunis comme voudraient le faire croire les libéraux.

Il s'agit d'une première étape mais elle permettra aux partisans de la taxe sur les transactions financières de montrer à leurs dirigeants que c'est réalisable.

PTI 2013-2015



La session des 24 et 25 janvier n'était pas consacrée qu'au budget 2013. Les conseillers généraux ont également étudié d'autres dossiers comme, notamment, le pacte territorial d'insertion (PTI), pour la période 2013-2015.

Le Conseil général, dans le cadre de ses compétences et de son projet stratégique, pilote un Pacte territorial pour l'insertion (PTI) afin de coordonner avec l'État, Pôle Emploi et le Conseil régional, les actions entreprises dans le Finistère en faveur de l'insertion, de la formation et de l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active et des jeunes de 16 à 25 ans en insertion sociale et professionnelle.

Le premier pacte conclu pour la période 2010-2012 arrivant à échéance, l'Assemblée départementale a voté un second pacte d'insertion valable pour la période 2013-2015. Le renouvellement de ce document tient compte de la hausse des chiffres du chômage et de la dégradation du contexte économique et social. Il fédère l'ensemble des partenaires du Conseil général (État, Conseil régional, Pôle Emploi) autour des questions d'insertion et d'emploi et aborde l'insertion dans sa globalité, de sa dimension la plus sociale à la plus économique.

Le PTI seconde génération pour 2013-2015 s'appuie sur le projet stratégique du Conseil général dont les objectifs sont de favoriser une insertion sociale et professionnelle réussie, en allouant le RSA par la construction de parcours d'insertion vers l'emploi et en mobilisant les acteurs économiques. Mais aussi de favoriser l'autonomie des jeunes en facilitant leur mobilité et en se mobilisant en faveur de leur insertion.

Et enfin de favoriser l'inclusion sociale par le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des Finistériens dans l'accès à leurs droits, par le développement des coopérations départementales et locales de l'action sociale de proximité.

A l'occasion de l'élaboration de ce PTI, un travail de concertation a été engagé avec l'ARS (agence régionale de Santé) pour améliorer les conditions de prise en charge des publics en insertion en matière d'accès aux soins.

Le pacte territorial d'insertion sera décliné par Pays.

Solidaire et responsable

Le département du Finistère a adopté son budget 2013 à l'issue d'une session un peu particulière, émaillée par des manifestations des agents du Conseil général, en charge des routes et de l'action sociale.



La séance du 24 janvier

A la suite de deux prises de paroles, pour la CGT et pour la CFDT, Pierre Maille a rappelé que le service public constitue un rempart de solidarité pour les plus démunis. « Il doit changer, s'adapter, évoluer pour rester efficace au service des citoyens », a rappelé le président du Conseil général pour qui, si le principe de l'adaptation du service public est acquis, il peut toujours y avoir des discussions sur le rythme des réformes.

« Mais je n'accepte pas d'entendre dire que le service public recule », a-t-il prévenu. D'ailleurs, la présentation du budget 2013 a mis en évidence la volonté de la majorité départementale de répondre aux attentes des Finistériens. Le budget du Conseil général est désormais présenté, selon les objectifs du projet stratégique du Département.

Les actions inscrites au budget concourent à soutenir l'activité économique du Finistère, grâce aux investissements. « Je pense aux investissements réguliers et importants dans les collèges, aux antennes de la bibliothèque départementale qui ouvriront cette année, au CDAS de Douarnenez ou à celui de Morlaix,... sans oublier les subventions apportées aux communes et intercommunalités et qui soutiennent un secteur du Bâtiment et des Travaux publics en difficulté », a rappelé Pierre Maille dans son discours d'ouverture de la session budgétaire, le 24 janvier.

« Ce choix de maintenir notre volume d'investissement se fait à fiscalité constante et sans aggraver la dette départementale », a précisé le président du Conseil général.

Le renforcement des solidarités constitue une des priorités du Conseil général. Tous les maîtres d'ouvrage subventionnés par le Conseil général doivent introduire une clause d'insertion dans leurs marchés publics.

Pour le renforcement de l'attractivité du territoire, la ligne à grande vitesse est capitale. « Nous nous investissons, avec les autres acteurs, pour la desserte à grande vitesse de la pointe finistérienne. Ainsi, nous préparons actuellement une réponse commune finistérienne, bretonne si possible, auprès de la mission chargée d'évaluer les projets de ligne à grande vitesse », a annoncé Pierre Maille.

Le budget adopté par les conseillers généraux, le 25 janvier, répond aux grands enjeux du Finistère. D'un montant de près d'un milliard d'euros, il se caractérise par des dépenses de fonctionnement maîtrisées. En effet, elles ne progressent que de 1,68 %.



Les dépenses du Conseil général

Cela permet de maintenir les dépenses d'investissement à peu près au même niveau que l'année dernière, puisque cette partie du budget passe de 156 à 152 millions d'euros. A titre d'exemples, 31 millions d'euros sont prévus pour les travaux dans les collèges et 11,5 millions pour les projets routiers.

Cette stabilité est d'autant plus remarquable que les recettes fiscales du Département ne vont pas augmenter en 2013. C'est donc bien un budget 2013 solidaire, volontaire et responsable qui a été voté le 25 janvier. 🇫🇷

Une démarche innovante, bien comprise

Les Finistériens sollicités pour donner leur point de vue dans la perspective des *Ateliers du changement*, qui débiteront à Brest, le 7 février, salle de l'atelier, trouvent cette initiative innovante et intéressante et acceptent très facilement d'y participer.



Les Ateliers du changement débutent à Brest, le 7 février

« Nous essayons très peu de refus lorsque nous présentons l'objectif de cette démarche », se félicite Marc Coatanéa. « Nous interrogeons des personnes selon des critères d'âge, de catégories socio-professionnelles ou de lieux de résidence, de manière à avoir un panel le plus représentatif possible de la société finistérienne », explique le Premier secrétaire fédéral.

En règle générale, les personnes interrogées voient d'un bon œil cette volonté d'aller au-devant des citoyens, en particulier au début d'une année durant laquelle aucune élection n'est programmée.

« C'est important de sentir le pouls des Français et de regarder les choses sur le long terme », estime un agriculteur du sud-Finistère. « Surtout quand on est au pouvoir », rajoute-t-il.

« Ce que j'apprécie particulièrement, c'est cette volonté de redescendre vers les gens », complète une infirmière de Brest. « On a trop souvent l'impression

d'être méprisés par les dirigeants, aussi bien dans le monde politique qu'au sein de l'entreprise. » Pour elle il existe une immense soif de « reconnaissance » de la part des citoyens.

En porte-à-porte, par téléphone ou sur les marchés les personnes interrogées comprennent et approuvent la démarche. Cependant,

toutes insistent particulièrement sur la suite qui sera donnée à cette initiative. « Avec les Primaires on a vu que notre point de vue était pris en compte, il faut que ça soit pareil avec les *Ateliers du changement* », prévient un ouvrier de la région de Brest. « Tout ce qui sera dit le 7 février sera enregistré et noté », rassure Marc Coatanéa. 🗣️

Interview

Bal tragique à l'UMP

Avec Neila Latrous

François Fillon a totalement sous-estimé Jean-François Copé qui a su profiter de sa fonction de secrétaire général de l'UMP pour conserver le parti, nous expliquent Neila Latrous et Jean-Baptiste Marteau dans leur nouveau livre « *Bal tragique à l'UMP* » (Flammarion).

prédissait 53% et son entourage n'hésitait pas à annoncer 55 voire 60%, jusqu'au jour du vote ! Il n'avait pas compris que dans ce type d'élection, il vaut mieux avoir avec soi les secrétaires départementaux plutôt que les parlementaires. Ils ne se rendaient pas compte que Jean-François Copé était prêt à tout pour conserver la direction du parti. Les « Fillonistes » étaient tellement sûrs de l'emporter qu'ils ont tout accepté et, d'abord, que Jean-François Copé reste à la direction du parti pendant la campagne. Il en est de même pour la liste des bureaux de vote que Jean-François Copé a fait voter par le bureau politique alors que tout a été fait pour décourager les électeurs fillonistes. Systématiquement, le clan Copé a interprété les statuts de l'UMP dans un sens favorable pour son candidat. La victoire de Jean-François Copé est, peut-être, amoral mais tout à fait légale.

Copé le dur et Fillon le modéré, c'est une fable. Quelques jours avant l'élection, dans un meeting à Paris, l'ancien premier ministre prend position pour la suppression de l'aide médicale d'État et la fin de la gratuité de la CMU. Il n'y a pas de divergences idéologiques entre eux.



Cap Finistère : Quelle période couvre « Bal tragique à l'UMP » ?

Neila Latrous : Le livre commence le 18 novembre au matin et va jusqu'à l'accord entre les deux parties. Mais nous nous concentrons surtout sur les trois semaines qui ont suivi « l'élection ».

Cap Finistère : Le 18 mai vous nous expliquiez déjà que Jean-François Copé tenait absolument à contrôler l'UMP. François Fillon n'a donc pas lu votre livre précédent ?

Neila Latrous : Absolument. François Fillon était certain de se faire élire. Il

Cap Finistère : La bataille a-t-elle opposé deux hommes ou deux lignes politiques ?

Neila Latrous : Clairement, deux hommes.

Cap Finistère : L'UMP peut-elle fonctionner durablement avec deux clans ?

Neila Latrous : Cela durera probablement jusqu'à septembre et la nouvelle élection. Tout dépendra ensuite des candidats. Concernant Jean-François Copé, il semble évident qu'il se présentera. Pour François Fillon, je serai moins catégorique. Qui plus est, les élus UMP sont persuadés qu'ils vont, pour la première fois depuis 2008, regagner les élections locales en 2014. Ils vont, par conséquent, tenter de redorer leur image. Mais, est-ce possible compte tenu du niveau de haine qui existe entre eux ? 🗣️

Agenda

2 février

A partir de 9 h 00 :
Journée fédérale des secrétaires et trésoriers de sections au Centre Nautique de Moulin Mer.

7 février

18 h 30 à 22 h 00 : Ateliers du changement à Brest.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 988 - Vendredi 1^{er} février 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Ne vendez pas l'ancienne mairie !



Le 22 janvier, Gilbert Le Bris, député et ancien maire de Concarneau, a adressé une lettre ouverte au maire de Concarneau pour lui demander de revenir sur sa décision de vendre l'ancienne mairie. « *Un appel du cœur et de la raison* ».

« *Votre conseil municipal vient de vous donner le pouvoir, mais pas le devoir, de le faire !* », rappelle Gilbert Le Bris. « *Le vote a montré, y compris dans les rangs de votre majorité, qu'une telle éventualité suscitait bien des refus. Ils sont justifiés car ce bâtiment n'est pas banal.* »

Il est, non seulement, au cœur de la ville mais aussi dans celui des concarnois. Depuis 1821, et 1869 pour l'architecture actuelle, ce lieu a été le théâtre de tant d'événements, la plupart heureux, que chacune et chacun d'entre nous y a une part de lui-même. En tant que premier magistrat de notre commune vous avez en charge le présent et la préparation de l'avenir de celle-ci, mais aussi la responsabilité de préserver les fondements essentiels de son histoire. Parmi ceux-ci des bâtiments ont acquis une valeur patrimoniale forte : l'ancienne mairie en fait partie.

Même si votre responsabilité n'est pas à l'égard de vos colistiers mais à l'égard de tous les concarnois, je vous assure que les arguments de la vente n'emportent pas l'adhésion. »

Pour Gilbert Le Bris : « *Dégager de l'argent en vendant un tel bien, et ses annexes foncières, au prix de 250 000 euros soit 0,68 % du budget de la ville et 0,97 % du seul budget de fonctionnement, c'est pour le moins une braderie inutile et inopportune. Ce bâtiment ne "menace pas ruine" et même si des désordres récents ont montré que des travaux intérieurs sont désormais nécessaires, à aucun moment votre programme électoral n'a soumis à nos concitoyens l'éventualité de la vendre.* »

Et Gilbert Le Bris conclut sa lettre ouverte en souhaitant que

le maire aura à cœur « *de ne pas rester dans la mémoire collective comme celui qui aurait rendu un mauvais service à l'histoire locale en dilapidant un élément symbolique, affectif et fort du patrimoine bâti par toutes ces générations qui ont fait Concarneau.* »

Affaire à suivre...

500 manifestants à Brest pour l'égalité



Le 26 janvier, veille de la grande manifestation parisienne pour le mariage pour tous, 500 personnes se sont rassemblées à Brest, place de la Liberté, pour défendre cette mesure d'égalité et dénoncer les manifestations d'homophobie, trop courantes aujourd'hui.

Coopération Bretagne Saxe

La France et l'Allemagne ont célébré le 22 janvier le cinquantenaire du Traité de l'Élysée qui fixe les objectifs d'une étroite coopération entre les anciens ennemis devenus amis, la France et l'Allemagne.

A cette occasion, Pierrick Massiot, président du Conseil régional, a souhaité insister sur le caractère symbolique particulièrement fort de cette célébration : « *Depuis 50 ans, le couple franco-allemand a montré que la paix était possible en Europe, même entre d'anciens ennemis. En ces temps de crise, l'amitié franco-allemande doit jouer le rôle de repère stable dans un monde agité. Je souhaite que cette amitié perdure et fournisse les ferments d'une plus grande intégration européenne.* »

La Bretagne coopère depuis 1995 avec le Land de Saxe. Pierrick Massiot a ainsi saisi l'occasion de ce 50^e anniversaire pour écrire à son homologue, Stanislaw Tillich, pour lui proposer de renforcer les échanges entre les deux collectivités.

Annonces légales & judiciaires

LE HÉNAFF D'AHES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 5, rue Félix Faure
29270 CARHAIX
424 210 334 RCS BREST

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 décembre 2012 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Georges LE HÉNAFF demeurant 23, rue des Églantines - 29270 CARHAIX pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 23, rue des Églantines - 29270 CARHAIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
Société d'Avocats
143, Avenue Kéradennec
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35

PIRIOU
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 000 000 euros
Siège social : Zone Industrielle du Moros
29900 CONCARNEAU
490 609 682 RCS QUIMPER

Aux termes d'une délibération du conseil de surveillance du 16 janvier 2013, il résulte que Monsieur Joris NEVEN a cessé ses fonctions de Directeur général à compter du même jour.
Pour avis.

COULEUR INOX
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège social : 18, quai du Commandant Malbert
29200 BREST
509 190 625 RCS BREST

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2012 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Rémy KEROUANTON de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quittance de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

GIMIM
SARL au capital de 11 500 euros
réduit à 5 750 euros
Siège social : 163, route de Gouesnou
29200 BREST
448 951 103 RCS BREST

Par décision de la gérance en date du 3 janvier 2013, la réduction du capital social de 11 500 euros à 5 750 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 16 novembre 2012 de ce journal, est définitivement réalisée avec effet du 3 janvier 2013. Le capital social est désormais fixé à 5 750 euros divisé en 575 parts sociales de 10 euros chacune.

Pour avis,
La Gérance.